

Décret n°2020-1086 du 24/08/2020 relatif à la prise en charge des formations de personnes en recherche de contrat d'apprentissage

Financement – Cas concrets

Ce document présente les différentes situations de financement et les modalités de calcul.

Cas 1**Pas de signature de contrat après un délai de 6 mois**

- Début de formation : 02/09/2020
- Période couverte par le financement : 02/09/2020 au 01/03/2021 => 6 mois

Dates déclenchement de la facturation	Echéances	Montants	Période couverte	Documents à produire par le CFA
A partir du 02/12/2020	1^{ère} éch. Coûts péda.	1 500€	3 mois 02/09/2020 01/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 02/12/2020	1^{ère} éch. Frais annexes	X € ⁽¹⁾ <i>(au réel plafonné)</i>	3 mois 02/09/2020 01/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 02/03/2021	2^{ème} éch. Coûts péda.	1 500€	3 mois 02/12/2020 01/03/2021	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 02/03/2021	2^{ème} éch. Frais annexes	X € ⁽¹⁾ <i>(au réel plafonné)</i>	3 mois 02/09/2020 01/03/2021	Facture à destination de l'OPCO EP

Cas 2	Contrat conclu dans les 3 premiers mois			
	- Début de formation : 02/09/2020			
	- Contrat conclu le 15/11/2020			
	- Période couverte par le financement : aucune			

Dates déclenchement de la facturation	Echéances	Montants	Période couverte	Documents à produire par le CFA
néant	néant	0 €	Aucune 0 mois	néant

Le financement sera effectué par l'OPCO dont relève l'entreprise selon les modalités de financement habituelles du contrat d'apprentissage (R.6332-25 du code du travail).

Cas 3	Contrat conclu entre le 4^{ème} et 6^{ème} mois			
	- Début de formation : 02/09/2020			
	- Contrat conclu le 10/01/2021			
	- Période couverte par le financement : 02/09/2020 au 01/12/2020 = > 3 mois			

Dates déclenchement de la facturation	Echéances	Montants	Période couverte	Documents à produire par le CFA
A partir du 02/12/2020	1^{ère} éch. Coûts péda.	1 500€	3 mois 02/09/2020 01/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 02/12/2020	1^{ère} éch. Frais annexes	X € ⁽¹⁾ <i>(au réel plafonné)</i>	3 mois 02/09/2020 01/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP

Modalités de financement pour l'OPCO habilité à financer le contrat d'apprentissage

Contrat conclu entre le 4^{ème} et 6^{ème} mois

Financement par l'OPCO habilité

- Début de formation : 02/09/2020
- Contrat conclu le 10/01/2021 jusqu'au 31/07/2022
- NPEC : 10 000€ nb de mois couverts : 23 mois

Modalités de facturation de la première année

Dates déclenchement de la facturation	Echéances	Montants	Période couverte	Documents à produire par le CFA
A partir du 10/01/2021	1^{ère} éch. 50% du NPEC.	3 500 € (5 000 - 1 500)	6 mois 02/09/2020 01/03/2021	Facture à destination de l'OPCO habilité + attestation de paiement des 1 500€ émise par l'OPCO EP
A partir du 10/01/2021	Premier équipement	X € (au réel plafonné)	néant	Facture à destination de l'OPCO habilité
A partir du 02/03/2021	2^{ème} éch. 25% du NPEC.	2 500 €	3 mois 02/03/2021 01/06/2021	Facture à destination de l'OPCO habilité
A partir du 02/03/2021	Frais annexes	X € ⁽¹⁾ (au réel plafonné) <i>hors frais déjà remboursé par l'OPCO EP</i>	2/12/2020 01/03/2021 (Période du 02/09/2020 au 01/12/2020 déjà payée)	Facture à destination de l'OPCO habilité + attestation de paiement des FA émise par l'OPCO EP
A partir du 02/06/2021	3^{ème} éch. 25% du NPEC.	2 500 €	3 mois 02/06/2021 01/09/2021	Facture à destination de l'OPCO habilité
A partir du 02/06/2021	Frais annexes	X € ⁽¹⁾ (au réel plafonné)	02/03/2020 01/06/2021	Facture à destination de l'OPCO habilité

Cas 4	Formation abandonnée entre le 1^{er} et le 3^{ème} mois			
	<ul style="list-style-type: none"> - Début de formation : 20/09/2020 - Formation abandonnée le 10/10/2020 au soir - Période couverte par le financement : 20/09/2020 au 10/10/2020 = > 1 mois ⁽²⁾ 			

Dates déclenchement de la facturation	Echéances	Montants	Période couverte	Documents à produire par le CFA
A partir du 11/10/2020	1^{ère} éch. Coûts péda.	500 €	1 mois ⁽²⁾ 20/09/2020 10/10/2020	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 11/10/2020	1^{ère} éch. Frais annexes	X € ⁽¹⁾ <i>(au réel plafonné)</i>	1 mois ⁽²⁾ 20/09/2020 10/10/2020	Facture à destination de l'OPCO EP

Cas 5	Formation abandonnée entre le 4^{ème} et le 6^{ème} mois			
	<ul style="list-style-type: none"> - Début de formation : 02/09/2020 - Formation abandonnée le 23/12/2020 au soir - Période couverte par le financement : 02/09/2020 au 23/12/2020 = > 4 mois ⁽²⁾ 			

Dates déclenchement de la facturation	Echéances	Montants	Période couverte	Documents à produire par le CFA
A partir du 02/12/2020	1^{ère} éch. Coûts péda.	1 500€	3 mois 02/09/2020 01/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 02/12/2020	1^{ère} éch. Frais annexes	X € ⁽¹⁾ <i>(au réel plafonné)</i>	3 mois 02/09/2020 01/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 24/12/2020	2^{ème} éch. Coûts péda.	500€	1 mois ⁽²⁾ 02/12/2020 23/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP
A partir du 24/12/2020	2^{ème} éch. Frais annexes	X € ⁽¹⁾ <i>(au réel plafonné)</i>	1 mois ⁽²⁾ 02/09/2020 23/12/2020	Facture à destination de l'OPCO EP

(1) : les frais annexes réels sont pris en charge à hauteur de :

- Repas : 3€ euros par jour pour un demi-pensionnaire et 6€ par jour pour un pensionnaire
- Hébergement : 6€ euros par jour

(2) Article 3 du décret : Chaque mois de formation débuté est dû, calculé mois glissant même en cas d'abandon de formation